

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2021 à 20h00

Sous la présidence de M. **LUTZ** Maurice, Maire.

Présents : Mmes **ECKART** Michelle, **FISCHER** Céline, **GOMEZ** Martine

MM. **DOLIS** Jean-Claude, **HOLDERITH** Pierre, **LUTZ** Maurice

Absents excusés :

MM. **ADAM** Didier et **HARTWIGSEN** Alain qui donnent procuration à M. **LUTZ** Maurice pour l'ensemble des points, MM. **OBER** Valentin et **WEBER** Pierre qui donnent procuration à M. **HOLDERITH** Pierre pour l'ensemble des points, M. **KEHREN** Jean qui donne procuration à Mme **GOMEZ** Martine pour l'ensemble des points

Nota : Les dispositions de vigilance sanitaire permettent à un membre de disposer de deux pouvoirs.

1. Désignation du secrétaire de séance Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, dont 5 procurations dans le comptage des voix, Mme Martine GOMEZ comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 05.10.2021 Pierre HOLDERITH souhaite qu'il soit fait mention, au point 5 du procès-verbal, du questionnement du Maire sur les modalités générales d'attribution des subventions. Le texte sera modifié en conséquence et le PV sera proposé à l'approbation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

3. Délibération sur les restes à réaliser non mandatés au 31.12.2021 Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal l'état des dépenses d'investissement engagées et non encore mandatées au 31 décembre 2021. Il s'agit des postes suivants :

Article	Objet	Montant initial	Reste à réaliser
2135	Charpente métallique	37 500,00	37 148,05
2183	Informatique Mairie	10 000,00	4 546,80
21318	Escalier église et divers travaux	55 000,00	9 528,40
	Total	102 500,00	51 223,25

A la fin de l'année 2021, le total des restes à réaliser s'établit à 51.223,25 €.

Pour ce qui concerne l'escalier de l'église, le Maire précise qu'il attend des devis pour la fourniture et pose d'une rampe en inox.

Le Conseil Municipal après délibération approuve à **l'unanimité**, dont 5 procurations dans le comptage des voix, les restes à réaliser non mandatés en fin d'année.

4. Délibération sur la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance de la route départementale traversante – Route du Général de Gaulle S'agissant de la gestion et l'entretien de la route du Général de Gaulle qui est une départementale traversante, une convention tripartite doit être établie entre la commune, la CAH et la CEA.

En effet, sont à la charge de :

- La CAH : l'entretien de l'éclairage public, celui des trottoirs y compris les arbres d'alignement, les places de stationnement,
- La CEA : l'entretien de la chaussée (revêtement et structure, hors

marquages)

- La commune : l'entretien des plantations et espaces verts (hors arbres d'alignement)

Le Conseil Municipal après délibération se déclare à **l'unanimité**, dont 5 procurations dans le comptage des voix, en faveur de cette convention.

5. Communication du rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Le Maire informe les conseillers que le rapport d'activité 2020 de la CAH est à leur disposition en consultation à la Mairie ou envoi sur demande. .

6. PLUI – Information sur la carte d'identification du potentiel foncier de notre commune et le redimensionnement des zones d'extension

Le Maire fait un point de situation sur le PLUI.

Il rappelle que la loi Climat et Résilience du 24 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique comprend plusieurs volets. Elle prévoit notamment, en matière de logements et d'artificialisation des sols, de réduire de moitié le rythme de la bétonisation d'ici 2030. En conséquence, la consommation des ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) doit baisser de 50% d'ici la fin de la décennie et le niveau ZAN (Zéro Artificialisation Nette) devra être atteint d'ici fin 2050.

En 2021, le potentiel foncier du territoire (CAH) a été évalué en collaboration avec l'ADEUS. Ont ainsi été décrits et répertoriés les habitations, les dents creuses, les jardins... Les résultats de cette évaluation sont les suivants :

- Densification : 90 hectares
- Zones d'extension : réduites de 299 ha à 100 ha
- ZAE (zones d'activités économiques) : 90 ha

Pour atteindre ces objectifs, nous disposons de 3 leviers :

- Densifier
- Utiliser les espaces vacants (friches industrielles...)
- Désartificialiser et renaturer

En réunion le 3 novembre avec le Vice-Président CAH en charge de ces questions, le Maire a décrit la situation de notre commune et formulé une demande d'extension.

Il présente aux conseillers le zonage défini pour notre commune et les perspectives d'évolution. Il souligne notamment que la commune pourrait se voir attribuer, à la suite du remembrement en cours, des parcelles situées à l'entrée Ouest du village le long de la RD 144, au Nord Est du village vers la Rue de Batzendorf et la parcelle concernée par la PDU à côté de l'église.

L'ensemble du Conseil Municipal prend acte de ces informations.

7. SDEA - Information sur l'élaboration d'un plan de gestion d'entretien des cours d'eau

Maurice LUTZ informe les conseillers qu'une étude du potentiel de déracordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement a été engagée à l'initiative du SDEA. Dans ce cadre, un financement public pourrait prendre en charge l'entretien des cours d'eau Rue des Prés et vers Hochstett.

8. Divers

La situation sanitaire s'étant fortement dégradée depuis le mois de novembre il a été décidé d'annuler le repas de la Fête des Aînés qui était prévu. A la place, l'équipe municipale

distribuera un cadeau (bouteille de vin, chocolats, cœur de l'association Festi' Wahl et bon d'achat) à chaque bénéficiaire. Les conseillers participants à l'opération se retrouveront à la Mairie le samedi 18 décembre à 9h.

Le Maire propose aux conseillers présents de s'exprimer sur l'opportunité de faire publier une annonce mortuaire à l'occasion du décès d'un ancien conseiller. Les avis sont partagés. Le point figurera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Le Maire souligne que le bulletin municipal annuel et le calendrier 2022 de collecte des ordures ménagères seront distribués au courant de la semaine précédant Noël.

Jean-Claude DOLIS présente aux conseillers le bilan de l'opération Une Rose Un Espoir, organisée le 18 septembre pour le secteur Pays de la Zorn, et dont il était le référent pour la commune. Le montant de la collecte s'élève à 68.289 euros et le chèque correspondant a été remis à l'Association.

Jean-Claude DOLIS rappelle également que le prochain recensement se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022 (pour les communes de moins de 10.000 habitants). L'agent recenseur est M. André LOTZ. Les citoyens sont invités à se faire recenser en ligne, par internet, lorsque cela est possible.

Le Maire tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont mis en place les illuminations et décors de Noël.

Avant de lever la séance, il indique que la prochaine séance du conseil aura lieu au courant du mois de janvier 2022.